



commissaire  
aux comptes

**Cabinet CLERMONT**

**Société de commissariat aux  
comptes**

Près de la Cour d'Appel de RIOM  
39, Avenue Georges POMPIDOU  
15000 AURILLAC  
Tél : 04 71 64 67 46  
Télécopie : 04 71 64 19 44  
e-mail : [laurent-  
clermont@wanadoo.fr](mailto:laurent-clermont@wanadoo.fr)  
e-mail : [cabinetclermont@wanadoo.fr](mailto:cabinetclermont@wanadoo.fr)

**MISSION LOCALE DES HAUTES TERRES  
ET DU NORD OUEST CANTAL**

14, Avenue de Besserette

15100 SAINT FLOUR

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Aux membres adhérents de l'association MISSION LOCALE DES HAUTES TERRES ET DU NORD OUEST CANTAL

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DES HAUTES TERRES ET DU NORD OUEST CANTAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Subventions reçues » page 8 de l'annexe des comptes annuels concernant la contribution financière garantie jeunes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'application du CRC 99-01 relatif aux associations.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

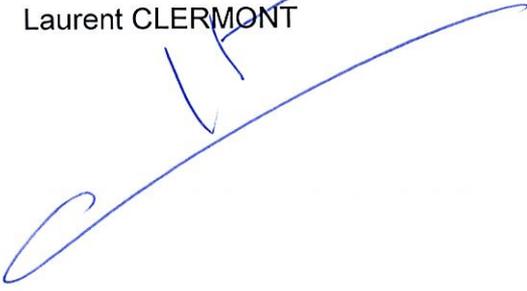
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AURILLAC, Le 8 mai 2019

Pour la SARL Cabinet CLERMONT  
Le Commissaire aux Comptes  
Laurent CLERMONT



# BILAN - ACTIF

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2017
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	21 011	14 363	6 648	6 615
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	188		188	188
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>21 199</b>	<b>14 363</b>	<b>6 835</b>	<b>6 803</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.				
Autres	92 311		92 311	96 497
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	441 071		441 071	446 969
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>533 382</b>		<b>533 382</b>	<b>543 466</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>554 581</b>	<b>14 363</b>	<b>540 217</b>	<b>550 269</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

**CABINET CLERMONT**  
 Société de Commissariat aux comptes  
 39, avenue George Pompidou  
 15000 AURILLAC

# BILAN - PASSIF

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## PASSIF

	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	406 519	357 294
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	19 857	49 225
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>426 376</b>	<b>406 519</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL (II)</b>		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	19 703	11 663
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>19 703</b>	<b>11 663</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 191	30 482
Dettes fiscales et sociales	83 060	90 544
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	887	11 060
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (V)</b>	<b>94 139</b>	<b>132 086</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>540 217</b>	<b>550 269</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

**CABINET CLERMONT**  
Société de Commissariat aux comptes  
39, avenue George Pompidou  
15000 AURILLAC

94 139

132 086

# COMPTE DE RÉSULTAT

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	627 415	660 942
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	16 963	35 094
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>644 379</b>	<b>696 036</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	110 489	121 958
Impôts, taxes et versements assimilés	22 434	22 450
Salaires et traitements	352 411	350 069
Charges sociales	124 986	135 076
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 735	4 087
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	3 504	3 678
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>617 558</b>	<b>637 319</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>26 820</b>	<b>58 718</b>
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 334	1 247
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>1 334</b>	<b>1 247</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	129	6
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>129</b>	<b>6</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>1 206</b>	<b>1 241</b>

**CABINET CLERMONT**  
Société de Commissariat aux comptes  
39, avenue George Pompidou  
15000 AURILLAC

# COMPTE DE RÉSULTAT

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	2	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>2</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	132	304
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>132</b>	<b>304</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>-130</b>	<b>-304</b>
Impôt sur les bénéfices		
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>27 897</b>	<b>59 654</b>
<b>+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	<b>11 663</b>	<b>1 234</b>
<b>- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>	<b>19 703</b>	<b>11 663</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>657 378</b>	<b>698 517</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>637 521</b>	<b>649 291</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)</b>	<b>19 857</b>	<b>49 225</b>
<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>PRODUITS</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL PRODUITS</b>		
<b>CHARGES</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL CHARGES</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>19 857</b>	<b>49 225</b>
		<b>-406</b>
	<b>-130</b>	<b>-304</b>

\* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*  
*Redevances de crédit-bail immobilier*

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

**CABINET CLERMONT**  
Société de Commissariat aux comptes  
39, avenue George Pompidou  
15000 AURILLAC

# SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS	O		
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	O		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	O		
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)			NA
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			NA
LES EFFECTIFS			NA
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			NA
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			NA
TRANSFERTS DE CHARGES			na
COMMENTAIRES	O		

**CABINET CLERMONT**  
Société de Commissariat aux comptes  
39, avenue George Pompidou  
15000 AURILLAC

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 540 217.48 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 19 856.95 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/04/2019.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

#### **Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

#### **Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

**CABINET CLERMONT**  
Société de Commissariat aux comptes  
39, avenue George Pompidou  
15000 AURILLAC

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

**0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	de 10 à 40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	12 ans
- Installations techniques	de 6 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	de 3 à 6 ans

**CABINET CLERMONT**  
Société de Commissariat aux comptes  
39, avenue George Pompidou  
15000 AURILLAC

# IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.		Frais d'établissement, de recherche et de développement	<b>TOTAL I</b>		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>		
CORPORELLES		Terrains			
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
		Installations techniques, matériel & outillage indust.			
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers	5 597		
Matériel de transport					
Matériel de bureau & info., mobilier		11 646		3 768	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
<b>TOTAL III</b>			<b>17 243</b>		<b>3 768</b>
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations	188		
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières			
<b>TOTAL IV</b>			<b>188</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			<b>17 431</b>		<b>3 768</b>

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.		Frais d'éts, de recherche & de dével.	<b>TOTAL I</b>			
		Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL II</b>			
CORPORELLES		Terrains				
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
		Inst.tech., mat. outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.			5 597	
Matériel de transport						
Mat.bureau, info., mob.				15 414		
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
<b>TOTAL III</b>					<b>21 011</b>	
FINANCIERES		Part. évaluées par mise en equivalence				
		Autres participations			188	
		Autres titres immobilisés				
		Prêts & autres immob. financières				
<b>TOTAL IV</b>					<b>188</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>					<b>21 199</b>	

**CABINET CLERMONT**  
 Société de Commissariat aux comptes  
 39, avenue George Pompidou  
 15000 AURILLAC

# ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

**0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement <b>TOTAL</b>				
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL</b>				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Inst. générales agencem. amén. div.	2 822	560		3 381
Autres immos corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.	7 807	3 175		10 982
Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>	<b>10 628</b>	<b>3 735</b>		<b>14 363</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 628</b>	<b>3 735</b>		<b>14 363</b>

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements <b>TOTAL</b>							
Immob. incorporelles <b>TOTAL</b>							
Terrains							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Inst. gales, agenc. am divers							
Mat. transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

**CABINET CLERMONT**  
 Société de Commissariat aux comptes  
 39, avenue George Pompidou  
 15000 AURILLAC

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques	16 587	16 587	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	75 724	75 724		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAUX</b>		<b>92 311</b>	<b>92 311</b>	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

**CABINET CLERMONT**  
 Société de Commissariat aux comptes  
 39, avenue George Pompidou  
 15000 AURILLAC

# COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

**0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	92 311
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>92 311</b>

**CABINET CLERMONT**  
Société de Commissariat aux comptes  
39, avenue George Pompidou  
15000 AURILLAC

# COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS

**0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

## SUBVENTIONS REÇUES

Les subventions d'exploitation regroupent les subventions de fonctionnement attribués par l'Etat, le conseil régional, le conseil général et l'adhésion des communes ou communautés de communes calculées en fonction du nombre d'habitants. Cela comprend également les subventions versées par l'Etat et le conseil régional afin de mener les différentes actions de la Mission Locale des Hautes Terres.

La contribution financière Garantie Jeunes s'élève pour l'exercice à 130 133 €, elle se décompose de la manière suivante : - Garantie Jeunes 2018 : 102 400 € La contribution totale 2018 étant fixée à 128 000 €, il n'a pas été constaté de produit à recevoir pour la part restante, soit 25 600 € versée uniquement en cas de respect des objectifs qualitatifs qui ne peuvent être appréciés à ce jour. Les objectifs quantitatifs ont pour leur part été réalisés sur l'exercice. A ce titre, la totalité de la subvention attendue a été comptabilisée. - Garantie Jeunes 2017 : régularisation de 27 733 €.

**CABINET CLERMONT**  
Société de Commissariat aux comptes  
39, avenue George Pompidou  
15000 AURILLAC

# TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves	357 294	49 225		406 519
Report à nouveau				
Résultat comptable de l'exercice antérieur	49 225		49 225	
Subventions d'investissement non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
<b>TOTAUX</b>	<b>406 519</b>	<b>49 225</b>	<b>49 225</b>	<b>406 519</b>

CABINET CLERMONT  
Société de Commissariat aux comptes  
39, avenue George Pompidou  
15000 AURILLAC

**CABINET CLERMONT**  
Société de Commissariat aux comptes  
39, avenue George Pompidou  
15000 AURILLAC

# TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

**TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS**

La prestation d'accompagnement des jeunes s'étalant sur 18 mois, il a été constaté un engagement de 17 000 €. Cela correspond à la contribution financière non utilisé du fait de l'accompagnement restant à réalisé sur 2019.

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D=A-B+C
FABLE DU CONSOMMATEUR				3 000	3 000		
ARS				5 663	14 960	12 000	2 703
CPAM				3 000	3 000		
GARANTIES JEUNES						17 000	17 000
<b>TOTAL</b>				<b>11 663</b>	<b>20 960</b>	<b>29 000</b>	<b>19 703</b>

**CABINET CLERMONT**  
*Société de Commissariat aux comptes*  
 39, avenue George Pompidou  
 15000 AURILLAC

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes   à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1)   à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		10 191	10 191		
Personnel & comptes rattachés		39 031	39 031		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		37 501	37 501		
Etat &   Impôts sur les bénéfiques autres   Taxe sur la valeur ajoutée collectiv.   Obligations cautionnées publiques   Autres impôts, taxes & assimilés		6 529	6 529		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		887	887		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAUX</b>		<b>94 139</b>	<b>94 139</b>		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés				

**CABINET CLERMONT**  
Société de Commissariat aux comptes  
39, avenue George Pompidou  
15000 AURILLAC

# COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 103
Dettes fiscales et sociales	58 374
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	887
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>67 363</b>

**CABINET CLERMONT**  
Société de Commissariat aux comptes  
39, avenue George Pompidou  
15000 AURILLAC

# COMMENTAIRE

**0003387 - ASSOCIATION MISSION LOCALE DES**

**Du 01/01/2018 au 31/12/2018**

## - Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros.

Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice à 23 306.63€.

## - Engagements pris en matière de retraite

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 57 599 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Taux d'actualisation : 2%
- Convention collective : Missions locales et PAIO
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié
- Table de mortalité : INSEE 2012-2014 données provisoire

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

## - Détail des transferts de charges

Indemnités journalières : 16 376 €

**CABINET CLERMONT**  
Société de Commissariat aux comptes  
39, avenue George Pompidou  
15000 AURILLAC



commissaire  
aux comptes  
**Cabinet CLERMONT**  
Société de commissariat aux  
comptes

Près de la Cour d'Appel de RIOM  
39, Avenue Georges POMPIDOU  
15000 AURILLAC  
Tél : 04 71 64 67 46  
Télécopie : 04 71 64 19 44  
e-mail : [laurent-  
clermont@wanadoo.fr](mailto:laurent-clermont@wanadoo.fr)  
e-mail : [cabinetclermont@wanadoo.fr](mailto:cabinetclermont@wanadoo.fr)

**MISSION LOCALE DES HAUTES TERRES  
ET DU NORD OUEST CANTAL**

14, Avenue de Besserette  
15100 SAINT FLOUR

**RAPPORT SPECIAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018  
(Article L612-5)**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**  
**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos**  
**le 31 décembre 2018**

Aux membres adhérents de l'association MISSION LOCALE DES HAUTES TERRES ET DU NORD OUEST CANTAL

En notre qualité de commissaire(s) aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

**Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- Renouvellement de la mise à disposition par le CCAS des locaux appartenant à la commune de Saint-Flour du premier étage et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'un local en rez-de-chaussée.
  - o Personne concernée : Commune de Saint-Flour
  - o Montant : charge annuelle de 3 600 €

Fait à AURILLAC, Le 8 mai 2019  
Pour la SARL Cabinet CLERMONT  
Le Commissaire aux Comptes  
Laurent CLERMONT

